



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 8 juillet 2016

N° 2016-402

Convocation du 1 juillet 2016

Aujourd'hui vendredi 8 juillet 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à M. Yohan DAVID
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH
M. Alain CAZABONNE à M. Jean-Jacques BONNIN
M. Michel LABARDIN à M. Jacques MANGON
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
Mme Léna BEAULIEU à M. Max GUICHARD
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Didier CAZABONNE à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Chantal CHABBAT à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Conchita LACUEY à Mme Emmanuelle AJON
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Frédérique LAPLACE
M. Thierry MILLET à M. Eric MARTIN
Mme Christine PEYRE à Mme Dominique IRIART
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Gladys THIEBAULT à M. Benoît RAUTUREAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme. Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h20
M. Michel DUCHENE à M. Max COLES à partir de 12h15
Mme. Emmanuelle AJON à M. Jacques GUICHOUX à partir de 12h55
M. Erick AOUIZERATE à Mme. Elisabeth TOUTON à partir de 13h05
Mme. Anne-Marie CAZALET à Mme. Maribel BERNARD à partir de 12h10

Mme. Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 10h45
M. Jean-Louis DAVID à M. Erick AOUIZERATE à partir de 12h35
M. Jean-Louis DAVID à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 13h05
Mme. Nathalie DELATTRE à M. Stéphan DELAUX à partir de 11h25
Mme. Michèle DELAUNAY à M. Serge TOURNERIE à partir de 13h15
Mme Laurence DESSERTINE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 12h50
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 13h20
M. Marik FETOUEH à Mme. Magali FRONZES à partir de 13h20
M. Franck JOANDET à M. Pierre HURMIC à partir de 12h15
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 11h55
M. Bernard LEROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00
M. Pierre LOTHaire à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h35
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme. Anne WALRYCK à partir de 12h10
Mme. Arielle PIAZZA à Mme. Anne BREZILLON à partir de 11h00
Mme. Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 12h25
M. Fabien ROBERT à M. Daniel HICKEL à partir de 13h20

EXCUSE(S) :

Madame Marie-Christine BOUTHEAU.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER à partir de 13h25

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 8 juillet 2016	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	N° 2016-402

Association Technowest - Année 2016 - Subvention de fonctionnement - Convention - Décision - Autorisation

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Présentation de la technopole Bordeaux Technowest

Bordeaux Technowest est une association loi 1901 qui a été créée en 1989 sur le territoire des huit communes de Mérignac, Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan, Martignas, Saint-Jean d'Illac, Saint-Aubin de Médoc, le Taillan Médoc et Blanquefort.

Technopole labélisée CEEI (Centre européen d'entreprise et d'innovation), Bordeaux Technowest intervient à la fois dans le développement économique générique, mais aussi sur le domaine spécifique de l'entreprise innovante dans deux domaines : l'aéronautique-spatial-défense et la croissance verte.

Historiquement constituée en support de la filière aéronautique-spatial-défense et structure d'animation du projet Aéroparc (Mérignac, Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan), Bordeaux Technowest a, en effet, étendu ses activités aux entreprises des filières de la croissance verte en lien avec les projets Ecoparc (Blanquefort) et Newton (Bègles).

Afin de remplir sa mission de création d'emplois à haute valeur ajoutée, la technopole développe et assure la gestion d'un panel complet d'outils (bourse incubation, fonds d'amorçage, plateformes de tests, transfert technologique) qui permettent de susciter la création et le développement d'entreprises innovantes et qui les accompagnent à toutes les étapes de leur développement.

Les bénéficiaires de ces dispositifs sont validés par un comité d'agrément constitué d'experts qui ont une vision à la fois du marché, mais également une expertise juridique, financière et technologique pointue qui permet de bien qualifier les projets et ainsi de flécher le soutien de la Technopole vers des entreprises qui ont un réel potentiel de développement notamment en matière d'emplois.

Bordeaux Technowest gère et anime en particulier trois centres de services thématiqués et organisés autour d'un incubateur, d'une pépinière d'entreprises, et d'un centre d'affaires : 3 300 m² dédiés à l'aéronautique-spatial-défense à Mérignac, 1 100 m² dédiés à l'écologie industrielle à Blanquefort, et 600 m² dédiés à l'intelligence environnementale à Bègles.

De manière opérationnelle, l'association Bordeaux Technowest rassemble une équipe d'une dizaine de personnes, complétée de plusieurs cabinets spécialisés, partenaires et consultants qui offre un service économique de proximité, ainsi qu'un relais entre les chefs d'entreprise et les collectivités : aide à monter les dossiers de demande de financements et à faciliter l'implantation de nouvelles entreprises, soutien la création

d'entreprises et le portage de projets collectifs et enfin offre d'une valeur ajoutée avec la valorisation des brevets et les transferts de technologie (brevets issus du CNES - Centre national d'études spatiales - du CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives - et de Airbus Defense&Space).

Ces fonctions technopolitaines constituent pour Bordeaux Métropole une action incontournable du développement économique du territoire. A ce titre, Bordeaux Métropole souhaite en 2016 renforcer l'étude des complémentarités et synergies éventuelles entre les différentes structures technopolitaines, en vue de leur rapprochement.

2. Bilans d'activités 2014 et 2015 de la technopole Bordeaux Technowest

Les bilans d'activités pour 2014 et 2015 démontrent que le nombre et la qualité des projets économiques accompagnés par la technopole ne cessent de se développer, dans un contexte d'ouverture d'un nouveau site, celui de la pépinière Newton à Bègles, consacrée à l'intelligence environnementale.

2.1 Rappel du bilan d'activités 2014

a. Bilan 2014 sur la filière Aéronautique-spatial-défense (ASD) et le projet Aéroparc

En 2014, 17 entreprises ont été accompagnées au sein de la pépinière et près de 17 emplois y ont été créés. Le travail d'accompagnement de la technopole a permis en outre aux entreprises hébergées d'obtenir 588 362 euros pour leurs projets de développement.

Par ailleurs, la technopole a participé au repositionnement sur le territoire de l'aéroparc de multiples acteurs de la filière Aéronautique spatial défense ASD, à savoir : Prodec Metal, Fluorotechnique, SDA ou encore DAHER SOCATA.

En matière de prospection, la technopole a été présente sur quatre salons majeurs : MRO Europe Madrid, Hambourg, UAS et AUVSI. Au-delà, deux accords de partenariat ont été signés avec l'Ecole nationale supérieure d'arts et métiers (ENSAM) et le Lycée Condorcet de Bordeaux.

Enfin, pour finir sur la filière ASD, l'activité de Bordeaux Technowest s'est traduite par la valorisation d'un brevet du Centre national d'études spatiales et des Instituts hospitalo-universitaires.

b. Bilan 2014 sur les filières de la croissance verte en lien avec le projet Ecoparc

Sept nouvelles entreprises et 11 emplois ont été créés en 2014 au sein de la pépinière Ecoparc.

Quatre entreprises ont eu le succès et la maturité escomptés pour intégrer le centre d'affaires. La technopole Bordeaux Technowest a aidé ces jeunes entreprises innovantes à lever les fonds nécessaires à leur croissance : 1 M€ de levées de fonds, 860 k€ de subventions publiques.

L'innovation a également été un élément moteur au développement de ces start-up, puisque quatre brevets ont été déposés à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI).

Afin de répondre à la croissance de ces entreprises, le centre de services Ecoparc a doublé sa surface d'ateliers de production.

2.2 Bilan d'activités 2015

a. Bilan 2015 sur la filière aéronautique-spatial-défense (ASD) et le projet Aéroparc

En 2015, Bordeaux Technowest a poursuivi le développement de la Pépinière-Incubateur dédiée à l'accompagnement des start-up aéronautiques sur son site de Mérignac :

- 2 nouveaux projets : MAV Solutions, Experts Teleportation et 5 sorties : (Hawk, Flyops, Atlantic Training, Ecair & R&Drone),
- 14 emplois créés (12 CDI et 2 CDD),
- 25 dossiers montés pour les aides aux entreprises (soit un montant global de 1 578 200 €),
- 11 matinales sur les thématiques des entrepreneurs,
- 1 accord de partenariat signé avec Microsoft,
- 1 accord de partenariat signé avec le Crédit Agricole,
- 1 accord de partenariat signé entre MediSpace & Aerospace Valley,
- 1 challenge étudiants : INSEEC (Institut des hautes études économiques et commerciales).

En 2015, Bordeaux Technowest a également poursuivi son action de développement économique sur l'Aéroparc :

- Revitalisation Cofinoga (Mérignac) : financement de 5 emplois,
- Etude Plan de déplacement inter-entreprises (PDIE) - pilotage de la phase 1 : 8 entreprises impliquées, 20 000 salariés concernés,
- Centre d'affaires Aeronum : 7 entrées d'entreprises (Resodyn, Argonautt, Mutaero, Soditech, Aquitaine Analyse de Structure, Cofinov, Novae Aerospace)
- Centre d'affaires AeroBusinessCenter : 1 entrée (Airborne Concept) plus 2 extensions, 1 sortie (Câblage français)
- 6 accompagnements de développement d'entreprises sur l'Aéroparc : Percall, SECM (Mérignac), SNP2I (SMEJ) et Rhadius (SJdl) Implantation de Fluorotechnique et de KUKA Systems (Le Haillan)
- Aide au développement : 1 dossier pour un montant de 183 000 €.

b. Bilan 2015 sur les filières de la croissance verte en lien avec les projets Ecoparc et Newton

En 2015, Bordeaux Technowest a poursuivi le développement de la pépinière-incubateur dédiée à l'accompagnement des start-up éco-innovantes sur son site de Blanquefort :

- 2 nouvelles entreprises (KiteWinder, Comerso) et 2 sorties (City Simul, Kaomix),
- 8 emplois créés,
- 4 brevets déposés en 2015 (Sunna Design et Gazelle Tech),
- 1 428 K€ d'aides publiques ou privés sollicitées et acceptées aux entreprises.

La technopole a également animé l'action collective ZIRI (Zone d'intégration des réseaux intelligents) en mobilisant 40 entreprises de la zone industrielle de Blanquefort autour d'actions de mutualisation des flux entrants et sortants (eau, énergie, transports, déchets, services, ...).

En 2015, Bordeaux Technowest a ouvert sur le parc Newton à Bègles un nouveau site dédié à l'accueil de jeunes entreprises innovantes qui relèvent de l'intelligence environnementale. Dans une pépinière d'entreprises de 600 m² située en entrée de site et à côté de l'entreprise Valorem, la technopole accompagne 6 entreprises, soit une vingtaine d'emplois nouveaux.

3. Programme d'actions proposé pour l'année 2016

3-1. L'animation technopolitaine de la filière aéronautique-spatial-défense

La Technopole Bordeaux Technowest entend mener les actions suivantes :

- pépinière-incubateur ASD : objectif de 3 nouvelles entrées et de 2 sorties (Veleane et Reflet du Monde),
- financement de 2 à 3 projets par le fonds d'amorçage Techno'Start,
- 4 nouvelles bourses de l'incubé B'INC en projet,
- mise en place de l'incubateur MediSpace dédié au transfert technologique du spatial vers le médical (2 à 3 start-up accompagnées en 2016 par Bordeaux Technowest),
- 4^{ème} édition du Colloque MediSpace en décembre (nouvelle formule de 2 jours),
- prolongement de l'action sur la valorisation des brevets (CNES & Airbus Defence&Space),
- suivi incubateur ESA BIC (1 ou 2 nouveaux projets à labelliser),
- aide à la mise en place d'un espace de co-working et d'accompagnement d'entreprise à Saint-Médard-en-Jalles : Copernic,
- Hackathon ActInSpace du CNES les 20 & 21 mai,
- organisation d'Aeroparc Tech'Day : la rencontre entre les start-up innovantes de la technopole et les donneurs d'ordres, investisseurs potentiels et banques - Le 7 avril 2016,
- mise en place de Workshops (1 journée complète) & matinales pour les entreprises tous les deux mois avec les partenaires (Microsoft, Banques, Business France...),
- collaboration université et école d'ingénieur : ENSAM, INSEEC, KEDGE, ENSEIRB + développer les liens avec l'Ecole de design de Condé (besoin en croissance de designers sur les trois incubateurs),
- 8 salons nationaux et internationaux pour prospection, communication et valorisation des projets dans l'incubateur et la pépinière.

3-2. L'animation technopolitaine des filières de la croissance verte

La Technopole Bordeaux Technowest entend poursuivre les actions suivantes sur l'Ecoparc de Blanquefort :

- évolution du site de Blanquefort. Maintien de l'activité pépinière/incubateur avec 3 à 4 projets accompagnés (sur environ 150 m²) et prise en charge directe par le propriétaire du centre d'affaires
- intégration de 2 nouvelles entreprises en incubateur-pépinière
- organisation de la demi-journée Eco Tech'Day : la rencontre entre les start-up innovantes de la technopole et les donneurs d'ordres, investisseurs potentiels et banques - Juin 2016
- élargissement du champ de prospection à de nouvelles thématiques : Filières agro / agri / alimentaires ; Recyclage; valorisation des déchets; dépollution
- collaboration université et école d'ingénieur : ENSAM, INSEEC, KEDGE, ENSEIRB + développer les liens avec l'Ecole de design de Condé (besoin en croissance de designers sur les trois incubateurs)
- intervention de consultants sur le développement commercial des entreprises
- visite de sites industriels recherche d'implication plus forte de la part des industriels de l'énergie (ERDF, GRDF, Lyonnaise des eaux...)

La Technopole Bordeaux Technowest entend également poursuivre les actions suivantes sur le Parc Newton à Bègles :

- accueil de 5 nouveaux projets,
- financement d'un projet par le fonds Techno'Start,
- 1 nouvelle bourse de l'incubé B'INC,
- mise en place au sein de la pépinière et l'incubateur des services associés,
- prospection auprès des écoles et laboratoires de recherche,
- mise en place des actions de promotion du centre de services,
- Hackathon Michelin, sourcing projets,
- collaboration avec Microsoft Venture et autres accélérateurs issus du numérique,
- organisation de la demi-journée Eco Tech'Day : la rencontre entre les start-up innovantes de la technopole et les donneurs d'ordres, investisseurs potentiels et banques - Juin 2016,
- mise en place de Workshops (1 journée complète) & matinales pour les entreprises tous les deux mois avec nos partenaires (Microsoft, Banques, Business France...).

4. Plan de financement

Le budget prévisionnel proposé pour la mise en œuvre du plan d'actions 2016 de Bordeaux Technowest s'élève à 1 483 735 €. Bordeaux Métropole est sollicitée pour apporter une subvention de fonctionnement de 407 000 € et propose de délibérer sur un montant de 404 000 €, qui représente 27,23 % du budget global et 29,76 % des financements publics.

Pour mémoire, la participation métropolitaine s'élevait en 2015 à 409 000 euros soit une diminution de 5 000€ entre 2015 et 2016 pour un budget global de 1 601 189 euros. Pour autant, la subvention de Bordeaux Métropole évolue à la hausse, passant de 25,54 % à 27,23 % du budget global de la structure.

Quant aux autres cofinanceurs publics, comme la Région ou le Fonds européen de développement économique régional (FEDER), leurs participations s'élèvent respectivement à 21,23 % et 24,60 % du budget global. Pour mémoire, en 2015 la part du FEDER était de 23.98 % et celle de la région 21.42% du montant du budget global.

CHARGES	PREVISIONNEL TTC	PREVISIONNEL HT	Réalisé au 31/03/16	TECHNOPOLE						BUDGET BTW	
				AEROPARC		ECOPARC		NEWTON	DEV ECO / ANIMATION		
				Innovation - pépincub - Transfert Techno - Accompagnement & Création d'Entreprise	Animation - Prospection - Implantation - Promotion - Animation de filière	Innovation - pépincub - Transfert Techno - Accompagnement & Création d'Entreprise	Ecologie industrielle				
Frais Généraux	84 500	78 917	15 484	15 931	19 741	5 538	4 786	28 381	1 453	75 831	
Electricité/gaz Newton	10 000	8 333						8 333		8 333	
Carburant	5 000	5 000	413	1 228	1 587	255	405	1 107	126	4 708	
Fournitures et petits équip.	18 000	15 000	4 183	3 683	4 762	767	1 215	3 321	378	14 125	
Frais postaux	10 000	10 000	1 433	2 455	3 175	511	810	2 214	252	9 417	
Contrat La Poste	8 500	7 029	3 975	1 739	2 249	362	574	1 568	178	6 670	
Accès internet Aéroparc	6 000			2 940	2 940				120	6 000	
Accès internet Newton	10 000	8 333	3 724					8 333		8 333	
Accès internet Ecoparc	4 000	3 333	0		2 833	500				3 333	
Téléphone	19 000	15 833	2 156	3 887	5 027	809	1 282	3 505	399	14 910	
Frais sur tickets restaurant		98									
Location	295 290	246 075	67 842	73 635	76 035	15 871	5 200	69 879	3 511	244 131	
Locations mobiles	40 000	33 333	9 954	8 183	10 583	1 764	2 700	7 379	840	31 389	
Location m ² à la SPL	160 290	133 575	33 186	65 452	65 452				2 672	133 575	
Location Newton	75 000	62 500	20 636						62 500		
Locations immobilières Ecoparc	20 000	18 657	4 067							16 667	
Entretien Maintenance	27 000	22 500	3 348	3 989	5 159	1 539	1 441	9 014	409	21 652	
Entretien Ecoparc	1 000	833	1778			703	125			833	
Entretien Newton	6 500	5 417	1 168						5 417		
Maintenance	19 500	16 250	400	3 989	5 159	831	1 316	3 597	409	15 302	
Assurances	14 500	14 500	615	3 192	4 127	1 090	1 128	3 878	328	13 742	
Assurance Diverses	10 000	10 000	215	2 455	3 175	511	810	2 214	252	9 417	
Assurances Ecoparc	500	500				425	75			500	
Assurance Newton	1 000	1 000						1 000		1 000	
Assurance véhicules	3 000	3 000	830	737	952	153	243	664	76	2 825	
Documentation et cotisations	18 500	15 417	3 113	3 478	4 498	724	1 147	4 386	357	14 591	
Documentation	8 000	6 667	1 683	1 637	2 117	341	540	1 476	168	6 278	
Colisations	9 000	7 500	1 430	1 641	2 381	383	507	1 660	189	7 083	
Documentation Newton	1 500	1 250						1 250		1 250	
Prospection	28 000	25 000	124	10 788	9 842	511	810	2 214	252	24 417	
Prospections et missions	10 000	10 000	124	2 455	3 175	511	810	2 214	252	9 417	
Manifestations et salons	18 000	15 000		8 333	6 667					15 000	
Communication	45 997	39 593	1 310	8 583	7 083	4 417	6 417	10 417	1 667	38 683	
Pub publications/Annonce Insertion	10 300	8 583		1 250	1 250	1 083	833	4 167		8 583	
Cadeaux aux usagers	3 000	2 500		833	833					2 500	
Prestations de communication et autres	16 500	13 750	1 310	4 167	3 333	833	417	4 167	833	13 750	
Autres prestations de ccm	16 197	13 750		3 333	1 667	1 667	4 167	2 083	833	13 750	
Déplacements Réception	69 500	61 667	15 629	15 374	19 393	2 854	5 356	14 027	1 407	58 411	
Déplacements	37 500	35 090	12 619	8 595	11 112	1 789	2 835	7 748	682	32 959	
Mission / Réception	25 000	20 833	1 900	5 115	6 614	1 085	1 687	4 612	525	19 618	
Réception animation sur site	7 000	5 833	1 110	1 667	1 667		833	1 667		5 833	
Honoraires	36 000	30 000	7 230	7 365	9 525	1 533	2 430	6 641	756	28 251	
Hono Expert Comptable et CAC	36 000	30 000	7 230	7 365	9 525	1 533	2 430	6 641	756	28 251	
Achat d'études et prest. services	47 000	39 157	162	8 323	1 667	3 339	25 000	833	0	39 157	
Achat d'études et prest. services	22 000	18 333		4 167		833	12 500	833		18 333	
Etudes économiques et techniques	25 000	20 833	162	4 167	1 667	2 500	12 500			20 833	
Informatique et réseaux	10 000	8 333	860	2 046	2 646	425	675	1 845	210	7 847	
Invest info-logiciels renouvellement	10 000	8 333	860	2 046	2 646	425	675	1 845	210	7 847	
Projets annexes	70 000	63 333	0	0	0	0	0	0	0	0	
Cout lab Aérolia-Aquitaine	40 000	35 333								0	
Bourse incubé	30 000	30 000								0	
Services bancaires	19 000	19 000	1 166	4 665	6 032	971	1 539	4 206	479	17 892	
Autres frais et commissions	13 000	13 000	1 166	3 192	4 127	665	1 053	2 878	328	12 242	
Autres charges-pdts exceptionnelles	6 000	6 000		1 473	1 905	307	486	1 328	151	5 650	
Ressources humaines	961 737	961 737	207 853	225 916	353 020	55 915	92 685	141 991	29 793	899 321	
Masse salariale équipe	902 537	902 537	200 810	215 393	317 467	54 374	90 301	135 148	29 082	841 765	
Yvon Rivet		23 000	2 800		23 000					23 000	
RE	15 000	15 000		3 683	1 024	767	1 215	3 321	378	15 000	
Tickets restaurant /Médecine du travail	13 200	13 200	3 807	3 241	4 191	675	1 069	2 922	333	12 430	
Indemnités stagiaire	2 000	2 000		1 000	1 000					2 000	
Formations continues personnel	3 000	3 000	436	1 500	1 500					3 000	
CET	3 000	3 000		1 100	1 100	100	100	600		3 000	
IS											
	1 730 024	1 624 229	324 733	384 295	518 768	94 722	147 613	297 714	40 622	1 483 735	
Répartition % temps passé				24,55%	31,75%	5,11%	8,10%	22,14%	2,52%		

PRODUITS	PREVISIONNEL	PREVISIONNEL		Innovation - pépincub - Transfert Techno - Accompagnement & Création d'Entreprise	Animation - Prospection - Implantation - Promotion - Animation de filière	Innovation - pépincub - Transfert Techno - Accompagnement & Création d'Entreprise	Ecologie industrielle	NEWTON	DEV ECO / ANIMATION	BUDGET BTW
Mérignac	80 000	80 000	8 333	19 120	51 880				9 000	80 000
Le Haillan	14 000	14 000		6 000	5 497				2 503	14 000
Saint-Médard-en-Jalles	32 000	32 000		11 000	11 000				10 000	32 000
Martignas-sur-Jalle	5 000	5 000							5 000	5 000
Saint-Jean-d'Illac (Cdc Jalle Eau Bourde)	10 000	10 000							10 000	10 000
Le Talaud-Médoc	1 150	1 150							1 150	1 150
Saint-Aubin-du-Médoc	2 500	2 500							2 500	2 500
Blanquefort	30 000	30 000							30 000	
Bégles	50 000	50 000							50 000	50 000
Bordeaux Métropole	407 000	404 000	91 000	166 000	21 000	40 000	86 000	61 000		404 000
Conseil Régional d'Aquitaine	316 000	315 000	85 000	120 000	25 030	24 000		61 000		315 000
ADEME	45 000	49 000						49 000		49 000
FEDER	365 000	365 000		110 000	152 000	23 030		80 000		365 000
CNES+Airbus	30 000	20 000		20 000						20 000
Bourse incubé	44 501	44 501								0
Facturation Temps Passé	50 337	50 337								0
Loyers pépinière Ecoparc	15 000	15 722	2 065							15 722
Loyers pépinière Aéroparc	50 000	38 315	16 504	38 315						38 315
Loyers pépinière Newton	21 278	19 418	6 709							19 418
Autres financements	120 145	78 283	42 789	3 860	12 391			14 613	1236	32 626
	1 688 911	1 624 229	76 400	384 295						

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-2,

VU les dispositions de l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le dossier de demande d'aide présenté par l'association Bordeaux Technowest pour son programme d'actions 2016, sollicitant une subvention de 407 000 € pour un montant subventionnable de 1 483 735 € TTC relatif aux actions menées sur les clusters métropolitains Bordeaux Aéroparc, Ecoparc et Newton, est recevable dans la mesure où il participe au développement économique de l'agglomération bordelaise et répond aux ambitions du schéma métropolitain de développement économique de favoriser la structuration et le développement de filières stratégiques de la Métropole bordelaise ;

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 404 000 € TTC à l'association Bordeaux Technowest pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2016,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée.

Article 3 : d'imputer les dépenses sur le budget principal de l'exercice 2016, chapitre 65, article 6574, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 8 juillet 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 12 JUILLET 2016	Pour expédition conforme, la Vice-présidente,
PUBLIÉ LE : 12 JUILLET 2016	Madame Virginie CALMELS

CONVENTION - 2016

Entre l'association Bordeaux Technowest et Bordeaux Métropole -

Entre les soussignés

L'association Bordeaux Technowest, représentée par son Président, Monsieur Jacques MANGON, habilité aux présentes et domiciliée au 25, rue Marcel Issartier, BP 20005 – 33702 MERIGNAC CEDEX,

Et

Bordeaux Métropole, dont le siège social est situé Esplanade Charles de Gaulle – 33076 Bordeaux Cedex, représentée par son Président, Alain JUPPE, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° du Conseil de Bordeaux Métropole du ci-après désigné « **Bordeaux Métropole** »

PREAMBULE

L'association Bordeaux Technowest est une technopole spécialisée dans l'accompagnement des entreprises innovantes qui relèvent de deux grands secteurs d'activités économiques : l'aéronautique-spatial-défense et la croissance verte. Son objectif final est la création d'emplois à haute valeur ajoutée. L'objet de ce rapport est de valider la poursuite en 2016 du soutien de Bordeaux Métropole à la technopole Bordeaux Technowest dont l'action participe au développement économique de l'agglomération bordelaise et répond aux ambitions du Schéma Métropolitain de Développement Economique de favoriser la structuration et le développement de filières stratégiques.

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, **l'association Bordeaux Technowest** s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule, le programme d'actions 2016 décrit à l'Annexe 1 - laquelle fait partie intégrante de la convention.

ARTICLE 2. DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention a une durée d'un an à compter de sa date de notification, sans préjudice des conditions de versement du solde définies à l'article 5.

ARTICLE 3. CONDITIONS DE DETERMINATION DE LA SUBVENTION

Bordeaux Métropole s'engage à octroyer à **l'association Bordeaux Technowest** une subvention plafonnée à « **404 000 €** », équivalent à 27,23 % du montant total estimé des coûts éligibles (d'un montant de 1 483 735 euros) sur l'ensemble de l'exécution de convention, établis à la signature des présentes, conformément au budget prévisionnel figurant en Annexe 2.

Cette subvention est non révisable à la hausse.

Dans l'hypothèse où la subvention accordée s'avère inférieure à la subvention demandée par l'organisme, il appartient à ce dernier de trouver les recettes nécessaires à l'équilibre du budget prévisionnel.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles s'avèreraient être inférieures au montant des dépenses éligibles retenu, le montant définitif de la subvention sera déterminé par application de la règle de proportionnalité suivante :

$$\text{Subvention définitive} = \frac{\text{Dépenses réelles} \times \text{Subvention attribuée}}{\text{Montant des dépenses éligibles}}$$

Ce calcul sera effectué au regard du compte rendu financier que **l'association Bordeaux Technowest** devra transmettre à Bordeaux Métropole selon les modalités fixées à l'article 5.

ARTICLE 4. CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini à l'article 1. Toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée.

Par ailleurs, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné.

ARTICLE 5. MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Bordeaux Métropole procèdera au versement de la subvention selon les modalités suivantes :

- 70 %, soit la somme de 282 800 €, après signature de la présente convention
- 30 %, soit la somme de 121 200 € après les vérifications réalisées par Bordeaux Métropole conformément à l'article 6, somme qui peut-être revue à la baisse en vertu des conditions définies à l'article 3.

La subvention sera créditede au compte de **l'association Bordeaux Technowest** selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements seront effectués à **l'association Bordeaux Technowest** sur le compte bancaire suivant :

Crédit coopératif : Code banque : 42559 – Code guichet : 00047 – Numéro de compte : 21027214705 – Clé : 74

ARTICLE 6. JUSTIFICATIFS

L'association Bordeaux Technowest s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de l'exercice et au plus tard le 31 août 2017, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions comprenant les éléments mentionnés à

l'Annexe 3 et définis d'un commun accord entre les deux parties. Ces documents sont signés par le Président ou toute personne habilitée.

- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du code de commerce.
- Le rapport d'activité.

ARTICLE 7. AUTRES ENGAGEMENTS

- L'organisme communique sans délai à Bordeaux Métropole la copie des déclarations mentionnées aux articles 3, 6 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.
- En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'association, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer Bordeaux Métropole sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Respect des règles de la concurrence : l'organisme pourra être soumis aux directives métropolitaines de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celle-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » au sens du droit communautaire (article 3-1 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marché passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics).

ARTICLE 8. CONTROLES EXERCES PAR BORDEAUX METROPOLE

L'association Bordeaux Technowest s'engage à faciliter le contrôle par Bordeaux Métropole, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation de la subvention attribuée et de façon générale de la bonne exécution de la présente convention.

Bordeaux Métropole peut demander le cas échéant, toute explication ou toute pièce complémentaire qu'elle juge utile quant à l'exécution de l'action subventionnée.

Sur simple demande de Bordeaux Métropole, **L'association Bordeaux Technowest** devra lui communiquer tous les documents de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion utiles.

En vertu des dispositions de l'article L.1611-4 du CGCT, Bordeaux Métropole pourra procéder ou faire procéder par des personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugerait utiles pour s'assurer de la bonne utilisation de la subvention et de la bonne exécution de la présente convention.

A cette fin, le bénéficiaire conserve les pièces justificatives de dépenses pendant 10 ans pour tout contrôle effectué a posteriori.

ARTICLE 9. ASSURANCES ET RESPONSABILITES

L'association Bordeaux Technowest exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive.

L'association Bordeaux Technowest s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de Bordeaux Métropole ne puisse être recherchée.

Elle devra être en capacité de justifier à tout moment à Bordeaux Métropole les attestations d'assurances correspondantes.

ARTICLE 10. COMMUNICATION

L'association Bordeaux Technowest s'engage à mentionner le soutien apporté par Bordeaux Métropole (notamment en apposant le logo de Bordeaux Métropole) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Elle s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puisse en aucune manière porter atteinte à l'image de Bordeaux Métropole ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que Bordeaux Métropole apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

ARTICLE 11. SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard [significatif] des conditions d'exécution de la convention par **l'association Bordeaux Technowest** sans l'accord écrit de Bordeaux Métropole, celui-ci peut respectivement exiger le versement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'organisme et avoir préalablement entendu ses représentants. Bordeaux Métropole en informe **l'association Bordeaux Technowest** par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 12. AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les deux parties. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

ARTICLE 13. RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse .

ARTICLE 14. CONTENTIEUX

Les difficultés qui pourraient résulter de l'application de la présente convention feront l'objet, préalablement à toute procédure, d'une conciliation à l'amiable.

En dernier ressort, les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution de la présente convention seront soumis au tribunal compétent.

ARTICLE 15. ELECTION DE DOMICILE

Les notifications ou mises en demeure faites entre les parties au titre des dispositions de la présente convention sont valablement effectuées par lettre recommandée avec avis de réception, adressée à leur domicile respectif dans le ressort de l'exploitation.

Pour l'exécution de la présente convention et de ses suites, les parties font élection de domicile :

Pour Bordeaux Métropole :

Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
Esplanade Charles de Gaulle
33076 BORDEAUX CEDEX

Pour l'association Bordeaux Technowest :

Monsieur le Président
25, rue Marcel Issartier – BP 20005 -
33702 MERIGNAC CEDEX

ARTICLE 16. PIÈCES ANNEXES

Les pièces suivantes sont annexées à la présente convention :

- Annexe 1 : Programme d'actions
- Annexe 2 : Budget prévisionnel
- Annexe 3 : Modèle de compte-rendu financier

Fait à Bordeaux, le....., en exemplaires

Signatures des partenaires

Pour l'association
Bordeaux Technowest

Le Président

M. Jacques MANGON

Pour le Président
de Bordeaux Métropole

La Vice-présidente et par délégation

Mme Virginie CALMELS

Annexe 1 : Programme d'actions

1. L'animation technopolitaine de la filière aéronautique-spatial-défense

La Technopole Bordeaux Technowest entend mener les actions suivantes :

- Pépinière-incubateur ASD : objectif de 3 nouvelles entrées et de 2 sorties (Veleane et Reflet du Monde)
- Financement de 2 à 3 projets par le fonds d'amorçage Techno'Start
- 4 nouvelles bourses de l'incubé B'INC en projet
- Mise en place de l'incubateur MediSpace dédié au transfert technologique du spatial vers le médical (2 à 3 start-up accompagnées en 2016 par Bordeaux Technowest).
- 4ème édition du Colloque MediSpace en décembre (nouvelle formule de 2 jours)
- Prolongement de l'action sur la valorisation des brevets (CNES & Airbus Defence&Space)
- Suivi incubateur ESA BIC (1 ou 2 nouveaux projets à labelliser)
- Aide à la mise en place d'un espace de co-working et d'accompagnement d'entreprise à Saint-Médard-en-Jalles : Copernic
- Hackathon ActInSpace du CNES les 20 & 21 mai
- Organisation d'Aeroparc Tech'Day : la rencontre entre les start-up innovantes de la technopole et les donneurs d'ordres, investisseurs potentiels et banques. Le 7 avril 2016.
- Mise en place de Workshops (1 journée complète) & matinales pour les entreprises tous les deux mois avec les partenaires (Microsoft, Banques, Business France...)
- Collaboration université et école d'ingénieur : ENSAM, INSEEC, KEDGE, ENSEIRB + développer les liens avec l'Ecole de design de Condé (besoin en croissance de designers sur les trois incubateurs)
- 8 salons nationaux et internationaux pour prospection, communication et valorisation des projets dans l'incubateur et la pépinière

2. L'animation technopolitaine des filières de la croissance verte

La Technopole Bordeaux Technowest entend poursuivre les actions suivantes sur l'Ecoparc de Blanquefort :

- Evolution du site de Blanquefort. Maintien de l'activité pépinière/incubateur avec 3 à 4 projets accompagnés (sur environ 150 m²) et prise en charge directe par le propriétaire du Centre d'Affaires
- Intégration de 2 nouvelles entreprises en incubateur- pépinière
- Organisation de la demi-journée Eco Tech'Day : la rencontre entre les start-up innovantes de la technopole et les donneurs d'ordres, investisseurs potentiels et banques. Juin 2016.
- Elargissement du champ de prospection à de nouvelles thématiques : Filières agro / agri / alimentaires ; Recyclage; valorisation des déchets; dépollution
- Collaboration université et école d'ingénieur : ENSAM, INSEEC, KEDGE, ENSEIRB + développer les liens avec l'Ecole de design de Condé (besoin en croissance de designers sur les trois incubateurs)
- Intervention de consultants sur le développement commercial des entreprises
- Visite de sites industriels recherche d'implication plus forte de la part des industriels de l'énergie (ERDF, GRDF, Lyonnaise des eaux...)

La Technopole Bordeaux Technowest entend également poursuivre les actions suivantes sur le Parc Newton à Bègles :

- Accueil de 5 nouveaux projets
- Financement d'un projet par le fonds Techno'Start
- 1 nouvelle bourse de l'incubé B'INC
- Mise en place au sein de la pépinière et l'incubateur des services associés
- Prospection auprès des écoles et laboratoires de recherche
- Mise en place des actions de promotion du centre de services
- Hackathon Michelin, sourcing projets
- Collaboration avec Microsoft Venture et autres accélérateurs issus du numérique
- Organisation de la demi-journée Eco Tech'Day : la rencontre entre les start-up innovantes de la technopole et les donneurs d'ordres, investisseurs potentiels et banques. Juin 2016.
- Mise en place de Workshops (1 journée complète) & matinales pour les entreprises tous les deux mois avec nos partenaires (Microsoft, Banques, Business France...)

Annexe 2 : Budget prévisionnel

CHARGES	PREVISIONNEL TTC	PREVISIONNEL NET HT	Réalisé au 31/03/16	TECHNOPOLE						BUDGET BTW	
				AEROPARC		ECOPARC		NEWTON	DEY ECO / ANIMATION		
				Innovation - Pépinière - Transfert Techno - Accompagnement & Crédit d'Entreprise	Animation - Pépinière - Implantation - Promotion - Animation de filière	Innovation - Pépinière - Transfert Techno - Accompagnement & Crédit d'Entreprise	Ecologie industrielle				
Frais Généraux	84 500	78 917	15 484	15 931	19 741	5 538	4 786	28 381	1 453	75 631	
Electricité/éau Newton	8 500	8 500	413	1 228	1 587	258	405	8 551	1 267	8 500	
Cartes	5 000	5 000				767	1 215	3 321	126	708	
Fournitures et petits équip.	18 000	15 000	4 183	3 683	4 762			3 321	378	14 125	
Frais postaux	10 000	10 000	1 433	2 455	3 175	511	610	2 214	252	9 417	
Contrat La Poste	8 500	8 500	3 578	1 739	2 249	362	574	1 568	178	6 670	
Accès Internet Ecoparc	4 000	4 000		2 940	2 940				120		
Accès Internet Newton	10 000	8 333	3 724							8 333	
Accès Internet Ecoparc	4 000	3 333	3 333							3 333	
Téléphone	19 000	15 833	2 156	3 887	5 027	2 613	500	1 262	3 505	14 916	
Frais sur tickets restaurant			98								
Location	258 250	246 075	67 542	73 635	78 035	15 974	5 200	69 879	3 511	244 131	
Location immobilière	40 000	35 300	3 954	8 163	10 520	1 704	2 700	7 379	849	31 398	
Location n°2 à la SPA	169 290	131 275	13 156	65 452	65 452				2 672	133 742	
Location Newton	75 000	62 500	20 636						62 500		
Locations immobilières Ecoparc	20 000	18 667	1 067			14 157	2 500			18 667	
Entretien Maintenance	27 000	22 500	3 346	3 989	5 159	1 539	1 441	9 014	409	21 552	
Entretien Newton	6 500	5 417	1 168							5 417	
Maintenance	19 500	16 250	400	3 969	5 159	631	1 316	3 597	409	15 302	
Assurances	14 500	14 500	615	3 192	4 127	1 090	1 128	3 878	328	13 472	
Assurance Diverses	10 000	10 000	215	2 455	3 175	511	810	2 214	252	9 417	
Assurance Newton	1 000	1 000								1 000	
Assurance véhicules	3 000	3 000	830	737	952	153	243	664	76	2 825	
Documentation et cotisations	18 500	15 417	3 113	3 478	4 498	724	1 147	4 386	357	14 591	
Documentation	8 000	8 648	1 683	1 637	2 117	341	540	1 476	168	8 275	
Cotisation	5 000	4 500	1 450	1 641	2 361	582	507	1 250	189	4 250	
Documentation Newton		1 250								1 250	
Prospection	28 000	25 000	124	10 788	9 842	611	810	2 214	252	24 411	
Prospections et missions	10 000	10 000	124	2 455	3 175	511	810	2 214	252	9 417	
Manifestations et salons	18 000	15 000	6 333	6 333	6 688	1 667	1 667	1 667	1 667	15 000	
Autres	10 000	8 667	1 310	9 533	9 533	4 417	5 417	10 417	1 667	8 667	
Pub publications/Annonce insertion	10 300	8 583	1 250	1 250	1 083	833	833	4 167		8 583	
Cadeaux aux usagers	3 000	2 500	833	833	833	833	833	833		2 500	
Présentations de communication et autres	16 500	13 750	1 310	4 167	3 333	867	417	4 167	833	13 750	
Autres prestations de ccm	16 197	13 150	1 333	1 333	1 667	1 667	4 167	2 053	833	13 150	
Déplacement et réception	61 667	57 629	11 114	19 153	2 046	2 046	2 046	2 046	2 046	57 629	
Déplacements	37 500	35 000	12 619	8 593	11 112	1 789	2 635	7 748	882	32 959	
Mission / Réception	25 000	20 833	1 900	5 115	6 614	1 065	1 687	4 612	525	19 616	
Réception animation sur site	7 000	5 833	1 110	1 667	1 667		833	1 667		5 833	
Honoraires	36 000	30 000	7 230	7 365	9 525	1 533	2 430	6 641	756	28 251	
Honor. Expertise, conseil et CAC	10 000	9 000	7 230	7 365	9 525	1 533	2 430	6 641	756	9 000	
Achat d'études et prest. services	47 000	39 167	162	8 333	1 667	3 333	26 000	833	0	39 167	
Achat d'études et prest. services	22 000	18 333	4 167			833	12 500	833		18 333	
Etudes économiques et techniques	25 000	20 833	162	4 167	1 667	2 500	12 500			20 833	
Informatique et réseaux	10 000	8 333	860	2 046	2 646	425	675	1 845	210	7 847	
Invest. immobilière et développement	9 000	8 667	500	2 046	2 646	425	675	1 845	210	7 847	
Projets annexes	70 000	63 333	9	0	0	0	0	0	0	0	
Cout fab AeroMag-Aquitaine	40 000	33 333								0	
Bourse incubé	30 000	30 000								0	
Services bancaires	19 000	19 000	1 166	4 665	6 032	971	1 539	4 206	479	17 892	
Autres frais et commissions	13 000	13 000	1 166	3 192	4 127	665	1 053	2 678	328	12 242	
Autres charges-pdt's exceptionnelles	6 000	6 000	1 166	904	904	307	307	328	516	6 650	
Ressources humaines	90 157	50 157	267 653	225 916	355 020	55 915	92 685	241 551	29 793	65 521	
Masse salariale équipe	902 537	902 537	20 810	215 393	317 467	54 374	90 301	135 148	29 082	841 765	
Yves Rivet										23 000	
PEE										14 125	
Tickets restaurant / Médecine du travail	15 000	15 000		3 663	4 762	767	1 215	3 321	376	12 430	
13 200	13 200	3 807	3 241	4 191	673	1 069	2 922	333		2 000	
Indemnités stagiaire	2 000	2 000		1 000	1 000					2 000	
Formations continues personnel	3 000	3 000	436	1 500	1 500	1 100	100	600		3 000	
Autres	3 000	3 000	1 100	1 100	100	100				3 000	
IS	10	10									
 Répartition % temps passé						24,55%	31,75%	5,11%	8,10%	22,14%	
										2,52%	
PRODUITS	PREVISIONNEL	PREVISIONNEL		TECHNOPOLE						BUDGET BTW	
				AEROPARC		ECOPARC		NEWTON	DEY ECO / ANIMATION		
				Innovation - Pépinière - Transfert Techno - Accompagnement & Crédit d'Entreprise	Animation - Pépinière - Implantation - Promotion - Animation de filière	Innovation - Pépinière - Transfert Techno - Accompagnement & Crédit d'Entreprise	Ecologie industrielle				
Mérignac	80 000	80 000	6 333	19 120	51 880			9 000	80 000		
Le Haillan	14 000	14 000		6 000	5 497			2 503	14 000		
Saint-Médard-en-Jalles	32 000	32 000		11 000	11 000			10 000	32 000		
Martignas-sur-Jalle	5 000	5 000						5 000	5 000		
Saint-Jean-d'Illac (CDC Jalle Eau Bourde)	10 000	10 000						10 000	10 000		
Le Talaran-Médoc	1 150	1 150						1 150	1 150		
Saint-Autin-du-Médoc	2 500	2 500						2 500	2 500		
Blanquefort	30 000	30 000				10 080	20 000		30 000		
Bègles	50 000	50 000							50 000		
Bordeaux Métropole	407 000	404 000		91 000	166 000	21 080	40 000	86 000		404 000	
Conseil Régional d'Aquitaine	316 000	316 000		85 000	120 000	25 030	24 000	61 000		315 000	
ADEME	45 000	45 000					43 800			43 000	
FEDER	365 000	365 000						80 000		365 000	
CNES+Airbus	30 000	20 000								20 000	
Bourse incubé	44 501	44 501								0	
Facturation Temps Passé	50 337	50 327								0	
Loyers pépinière Ecoparc	15 000	15 722	2 065				15 722			15 722	
Loyers pépinière Aéroparc	50 000	38 315	16 504	38 315						38 315	
Loyers pépinière Newton	21 278	19 418	6 709							19 418	
Autres financements	120 145	78 233	42 789	3 860	12 381		4 613	1 236	469	32 625	
	1 688 911	1 624 229	76 400	384 295	518 768	94 722	147 613	297 714	40 622	1 483 735	

Annexe 3 : Modèle de compte-rendu financier

Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif d'une subvention de fonctionnement

Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables d'association de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de l'organisme :

1. BILAN QUALITATIF ANNUEL

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

2. BILAN FINANCIER

2.1. Renseigner la colonne « réalisé » de l'annexe 2 Bilan financier et le retourner « signé ».

2.2. Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté (« réalisé ») :

2.3. Observations à formuler sur le compte-rendu financier :

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'organisme,

certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait, le : | | | | | | | | | à

Signature :